

13630/17 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 octobre 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 octobre 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision (PESC)
2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en
Libye

E 12480

Ce document est disponible auprès de secrétariat de la commission des Affaires européennes.